

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES
SPORTS SUITE À L'EXAMEN PUBLIC SUR LES QUARTIERS CULTURELS**

Mise en contexte

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a étudié le projet des Quartiers culturels à l'automne 2011. Dans un premier temps, le 21 septembre, la Direction de la culture et du patrimoine (Service de la qualité de vie) a présenté les grandes lignes du document d'orientation. Ensuite, la participation de la population étant importante, la Commission a tenu cinq assemblées publiques soit les 12, 19 et 20 octobre ainsi que les 9 et 16 novembre 2011 pour l'audition des mémoires. Près de 250 citoyens ont participé aux assemblées publiques et 60 mémoires ont été soumis, une participation exceptionnelle et historique. Les commissaires ont adopté leurs recommandations lors d'une assemblée publique qui s'est tenue le 25 avril 2012. Le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 18 juin 2012.

Le projet des Quartiers culturels figure parmi les engagements de la *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*. Les objectifs du projet qui y sont inscrits sont *d'enrichir les expériences en matière d'art, de culture, de patrimoine vécues par les Montréalais non seulement au centre-ville, mais tout au cours de la découverte de leur ville, et de renforcer l'attrait de Montréal comme métropole culturelle dans le respect de la personnalité et du cadre de vie des secteurs urbains ciblés*. Le *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*, intègre également les Quartiers culturels au chapitre de ses priorités dans l'orientation générale visant à enrichir la qualité culturelle du cadre de vie des arrondissements. La Direction de la culture et du patrimoine a fortement contribué à l'organisation, en novembre dernier, du Rendez-vous de mi-parcours du *Plan d'action 2007-2017*, qui a permis de fixer certains objectifs à atteindre pour réaliser la vision des Quartiers culturels sur l'ensemble du territoire montréalais dans les années à venir. Le futur *Plan de développement de Montréal* pourra également guider les actions du projet en matière d'urbanisme et d'aménagement tout comme les principes de l'Agenda 21 de la culture, les grandes orientations et projets transversaux de la Ville tels que les Promenades urbaines et les Quartiers durables, qui font d'ores et déjà partie de la réflexion.

Commentaires d'ordre général

Le rapport de la Commission fait état de la démarche entreprise par la Direction de la culture et du patrimoine depuis le *Sommet de Montréal* en 2002, l'adoption de la *Politique de développement culturel* ainsi que le *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle* découlant du *Rendez-vous novembre 2007*. Il décrit les étapes d'analyse de la Direction de la culture et du patrimoine sur le concept de quartier culturel, les modèles existants à travers le monde et l'intégration de ce projet transversal dans les grandes orientations de la Ville. Le rapport fait aussi état des consultations menées auprès des 19 arrondissements et d'organismes provenant de différentes sphères d'activité, et qui ont permis de comprendre les attentes et les besoins de chacun. Les pistes de réflexion sur les Quartiers culturels concernant l'action culturelle locale, la promotion et l'animation, l'aménagement et le transport, les immobilisations ainsi que la gestion et la coordination sont également relatées et accompagnées de commentaires des citoyens et organismes ayant participé aux assemblées

publiques ou ayant déposé un mémoire. Enfin, le rapport de la Commission présente les recommandations adoptées en avril dernier.

Le comité exécutif considère que la culture, le savoir et l'innovation sont de puissants moteurs du développement économique, culturel, social et durable de Montréal, et, en conséquence, la Ville doit prendre des mesures et mettre en place des stratégies et des moyens d'action, pour poursuivre la mise en œuvre de ses politiques culturelles et du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*. À cet effet, le comité exécutif salue les efforts collectifs et soutenus des 19 arrondissements, de la Direction de la culture et du patrimoine, des services centraux concernés et des organismes partenaires qui ont collaboré étroitement au développement de la vision des Quartiers culturels.

Le comité exécutif considère que cette vision d'amélioration de la qualité culturelle du cadre de vie des citoyens dans leur quartier, répond aux objectifs de la Ville en termes de démocratisation et d'accessibilité à la culture. Il reconnaît l'importance d'une telle vision rassembleuse et inclusive du développement culturel de la métropole, et ce, dans tous les arrondissements. Déjà, cette vision imprégnait la planification, le développement et l'aménagement du Quartier des spectacles, une réalisation qui fait aujourd'hui partie des grandes fiertés de la Ville. À une autre échelle, la consolidation et le développement de quartiers culturels permettra également de mettre en valeur les particularités et richesses des différents quartiers de la métropole, un phénomène identitaire typiquement montréalais.

Recommandations et suivi

La Commission recommandait au conseil municipal :

CONSIDÉRANT les orientations de l'Agenda 21 de la culture et la reconnaissance par la Ville de Montréal et par la totalité des arrondissements de la culture comme quatrième pilier du développement durable;

CONSIDÉRANT l'adoption, par le comité exécutif, le 5 décembre 2011, d'une déclaration officielle qui place la culture au cœur même de l'avenir de la métropole;

CONSIDÉRANT la Ville de Montréal soulignera cette année, en 2012, la mi-parcours du Plan d'action 2007-2017 – Montréal métropole culturelle;

CONSIDÉRANT la revitalisation du centre-ville de Montréal et le renforcement de sa vocation culturelle et artistique par le développement du Quartier des spectacles;

CONSIDÉRANT les consultations publiques tenues précédemment devant cette commission sur la Politique du patrimoine, le réseau Accès culture, la Bibliothèque du 21^e siècle et le Cadre d'intervention en art public;

R-1

Que la Ville de Montréal ainsi que les 19 arrondissements reconnaissent l'importance, la pertinence et le rôle fédérateur des quartiers culturels pour améliorer la qualité culturelle du cadre de vie des Montréalais, et ce, sur l'ensemble du territoire de la métropole. En

conséquence, la Commission recommande d'en soutenir de manière concertée la consolidation et le développement.

R-2

Que la Ville de Montréal, les services centraux ainsi que les 19 arrondissements reconnaissent l'importance de l'alliance stratégique entre les enjeux liés à l'aménagement et les enjeux liés à la culture dans la consolidation et le développement des quartiers culturels, et ce, dans une perspective de développement durable.

Réponse à R-1 et R-2

Le comité exécutif considère que les arts et la culture sont une des principales forces de Montréal et constituent une dimension essentielle de la qualité des milieux de vie. En ce sens, il reconnaît que le développement de la vision et de la mise en œuvre des Quartiers culturels sur l'ensemble du territoire de la métropole est une opportunité unique de renforcer l'offre de services culturels de proximité tout en poursuivant les efforts de démocratisation et d'accessibilité aux arts et à la culture pour les Montréalais. En regard des compétences et des pouvoirs locaux en matière de culture, le comité exécutif soutient que les arrondissements, accompagnés par les services centraux et en partenariat avec des organismes du milieu, sont les maîtres d'œuvre dans la consolidation et le développement de quartiers culturels.

Reconnaissant l'importance des enjeux urbanistiques et culturels dans ce projet porteur d'un développement urbain intégré, le comité exécutif est aussi fortement d'avis que la culture doit être présente en amont, c'est-à-dire dès les phases de planification des grands projets d'aménagement de la Ville. Il demande ainsi aux services centraux concernés et aux arrondissements de travailler de concert avec leurs partenaires publics ou privés à l'inclusion de la culture dans l'élaboration de tels projets urbains.

Le comité exécutif appuie la vision des Quartiers culturels et demande aux arrondissements et services centraux concernés de soutenir de manière concertée les initiatives émanant de cette vision.

R-3

Que la Ville de Montréal reconnaisse le rôle et l'importance des artistes, des créateurs ainsi que des organismes partenaires de différentes sphères d'activité dans le maintien et le développement d'une offre culturelle de proximité améliorant la qualité de vie.

Réponse à R-3

Le comité exécutif reconnaît que la qualité et la vitalité culturelles des milieux de vie passe par une présence et un engagement accrus des artistes, des créateurs et des organismes de différentes sphères d'activité présents dans les arrondissements et, plus particulièrement dans les quartiers culturels. Le comité exécutif reconnaît la valeur inestimable de leur apport au développement économique et social de la ville et des communautés locales.

Recommandations spécifiques aux arrondissements

R-4

Que les arrondissements élaborent et mettent en œuvre, de concert avec les partenaires du milieu, des plans d'action culturels locaux, et que des mécanismes soient mis en place pour assurer la concertation et le réseautage des partenaires.

R-5

Que les arrondissements tiennent compte des dynamiques culturelles locales dans l'application de leur réglementation d'urbanisme et, subséquemment, qu'ils adaptent le cadre réglementaire de certains secteurs en fonction de leurs objectifs de développement culturel et d'aménagement.

R-6

Que les arrondissements et les partenaires du milieu évaluent l'intérêt de mettre en place un mécanisme permanent afin d'assurer la gestion, la coordination, la promotion et l'animation des quartiers culturels.

Réponse à R-4, R-5 et R-6

Considérant l'importance de se donner des moyens pour planifier des actions concertées visant la consolidation et le développement de quartiers culturels sur un horizon à court, moyen et long terme, le comité exécutif recommande aux arrondissements d'élaborer et de mettre en œuvre, dès que possible, des plans d'action culturels locaux, et ce, de concert les partenaires du milieu et avec le soutien de la Direction de la culture et du patrimoine. Conscient que les quartiers culturels appellent à une réappropriation de l'espace public, le comité exécutif recommande aux arrondissements d'adapter leur réglementation d'urbanisme en fonction des objectifs découlant de leurs plans d'action culturels locaux.

Afin d'assurer la coordination des efforts communs, le comité exécutif encourage fortement les arrondissements et les partenaires à mettre en place un mécanisme permanent de gestion de ces plans d'action.

R-7

Que les arrondissements, de concert avec les services centraux, appuient les initiatives d'animation et de mise en valeur des quartiers culturels.

De façon prioritaire :

- qu'ils reconnaissent le rôle structurant des bibliothèques dans leur milieu, ces dernières étant souvent le premier service culturel de proximité accessible à tous;
- qu'ils favorisent l'installation d'œuvres d'art public permanentes et temporaires, de même que la réalisation de murales, afin d'enrichir le paysage urbain;

- qu'ils contribuent à créer, de concert avec les partenaires du milieu et dans le cadre des démarches entourant la création du Parcours riverain et des Promenades urbaines, des circuits culturels viables afin de promouvoir les différents attraits et de permettre leur mise en réseau;

Et, d'autre part :

- qu'ils développent des projets de médiation culturelle, de pratique artistique amateur ou d'animations urbaines spontanées afin de faire participer les citoyens, notamment les personnes handicapées, à la vitalité de leur milieu, de développer un sentiment d'appartenance et de favoriser la cohésion sociale;
- qu'ils consolident et développent les lieux de diffusion locaux, notamment ceux du réseau Accès culture tout en portant une attention particulière aux projets d'équipements implantés ou projetés dans les quartiers culturels;
- qu'ils renforcent leurs liens avec les écoles et institutions d'enseignement en les impliquant dans la consolidation et le développement des quartiers culturels;
- qu'ils mettent en place des mesures afin de valoriser le patrimoine sous toutes ses formes, participant ainsi au renforcement d'une identité locale;
- qu'ils encouragent la tenue de festivals, d'événements et d'animations urbaines à l'année dans les quartiers culturels, notamment en adaptant la réglementation à cet effet, et que l'apport des différentes communautés ethnoculturelles soit considéré dans le développement de tels festivals, événements ou animations;
- qu'ils impliquent et soutiennent les associations de commerçants et les sociétés de développement commercial dans le développement d'activités ou d'événements culturels.

Réponse à R-7

Le comité exécutif considère comme prioritaire le rôle structurant des bibliothèques et des lieux municipaux de diffusion culturelle dans leur milieu et s'emploie à rendre disponibles les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à leur développement, tel qu'indiqué dans le Diagnostic 2005 et le Plan de consolidation des Bibliothèques de Montréal, et le Plan d'action du réseau Accès culture 2010-2014. Le comité exécutif recommande également aux arrondissements de favoriser et de faciliter, tant au plan technique que réglementaire, l'installation d'œuvres d'art public permanentes et temporaires, de même que la réalisation de murales dans les quartiers culturels, en collaboration avec la Direction de la culture et du patrimoine.

De même, le comité exécutif demande aux arrondissements et aux services centraux concernés de développer et d'appuyer les initiatives d'animation et de mise en valeur des quartiers culturels. Il encourage les arrondissements à soutenir la création de circuits culturels et patrimoniaux.

Le comité exécutif souhaite également que les arrondissements encouragent et soutiennent des projets de médiation culturelle et de pratique artistique amateur ainsi que la tenue de festivals et d'événements, positionnant la participation culturelle citoyenne au cœur des quartiers culturels.

R-8

Que les arrondissements reconnaissent le rôle fondamental des artistes et des créateurs dans le maintien et l'accroissement de la vitalité des quartiers culturels. À cette fin :

- qu'ils facilitent l'accès aux artistes et organismes culturels à des espaces de création, de diffusion et de réalisation de projets artistiques ou de médiation culturelle;
- qu'ils encouragent les commerçants et les sociétés de développement commercial à soutenir les créateurs;
- qu'ils adaptent la réglementation et analysent la faisabilité de développer des mesures afin de permettre et de faciliter le développement d'ateliers ou d'ateliers-résidences pour artistes et d'assurer leur pérennité dans les quartiers culturels.

Réponse à R-8

Reconnaissant l'apport indéniable des artistes à la société, tant aux plans culturel, social, qu'économique, le comité exécutif demande aux arrondissements de mettre en place des mesures facilitant l'accès à des espaces de création et de diffusion et permettant le développement d'ateliers ou d'ateliers-résidences, et ce, afin de pérenniser et de sécuriser la présence et les activités de création et production des artistes dans les quartiers culturels. Pour ce faire, le comité exécutif encourage notamment les arrondissements à modifier les règles d'affectation du sol pour confirmer « secteur d'emploi » les secteurs où l'on retrouve des immeubles comprenant des ateliers d'artistes. De plus, afin de connaître le nombre et la localisation des lieux de création et de production et de les préserver, le comité exécutif recommande aux arrondissements d'envisager des mesures facilitant l'obtention de certificat d'occupation pour les artistes.

R-9

Que les arrondissements intègrent dans leurs orientations et préoccupations d'aménagement et d'urbanisme, la consolidation et le développement de quartiers culturels. À cette fin :

- qu'ils accordent, de concert avec la ville centre, une importance prioritaire à la signalisation culturelle et à la mise en lumière de lieux d'intérêt dans leur vision d'aménagement;
- qu'ils accordent une attention particulière à l'importance de créer et de mettre en valeur les espaces publics lors de travaux d'aménagement ou de réaménagement sur le domaine public, tels que les places publiques, les parcs et les rues piétonnières, permettant ainsi aux citoyens de s'approprier leur quartier et de participer à son animation quotidienne;
- qu'ils prennent en compte, lors de l'aménagement des espaces publics, l'intérêt d'offrir des services tels que des aires de spectacles facilitant la tenue d'événements

- culturels, des aires de jeux ainsi que des services alimentaires et sanitaires, et qu'ils accordent une importance particulière à l'accessibilité universelle de ces espaces;
- qu'ils privilégient, de concert avec la ville centre, l'organisation de concours pour le design des espaces publics et du mobilier urbain, permettant ainsi aux designers montréalais d'avoir des opportunités de création variées;
 - qu'ils prennent en compte, de concert avec la ville centre, les enjeux liés au transport actif et à la sécurité des déplacements dans les quartiers culturels.

Réponse à R-9

Conscient que la consolidation et le développement de quartiers culturels doit allier les enjeux tant culturels qu'urbanistiques, le comité exécutif recommande aux arrondissements d'intégrer cette volonté dans leurs orientations et préoccupations d'aménagement. Conséquemment, le comité exécutif demande aux arrondissements d'accorder une priorité à la signalisation culturelle, à la création et l'aménagement d'espaces publics ouverts et inclusifs, à l'adaptation de la réglementation dans certains cas, ainsi qu'à l'organisation de concours de design urbain. Le comité exécutif croit également que les enjeux liés au transport et à la sécurité des déplacements sont une composante importante dans l'aménagement et la mise en valeur des quartiers culturels.

Recommandations spécifiques aux partenaires du milieu

R-10

Que la participation et l'implication des partenaires du milieu soient encouragées et prises en compte lors de l'élaboration de plans d'action culturels locaux, ainsi que dans la mise sur pied de projets spécifiques contribuant à la consolidation ou au développement des quartiers culturels.

Réponse à R-10

Le comité exécutif encourage l'implication et la participation des partenaires du milieu dans l'élaboration des plans d'action culturels locaux ainsi que dans la mise sur pied de projets spécifiques contribuant à la consolidation ou au développement des quartiers culturels. La participation historique et exceptionnelle de citoyens et de plusieurs organismes lors des assemblées publiques de l'automne 2011, prouve que l'intérêt et la mobilisation envers le projet des Quartiers culturels sont réels. Le comité exécutif ne peut envisager la consolidation et le développement de quartiers culturels sans l'apport des citoyens.

Recommandations spécifiques au Service de la qualité de vie

R-11

De mandater le Service de la qualité de vie pour accompagner et soutenir les arrondissements dans l'élaboration, la mise en œuvre et la pérennité de plans d'action culturels locaux.

Réponse à R-11

Le comité exécutif mandate le Service de la qualité de vie pour accompagner et soutenir les arrondissements dans l'élaboration, la mise en œuvre et la viabilité de leurs plans d'action culturels locaux. De plus, le comité exécutif demande au Service de la qualité de vie de lui faire rapport annuellement sur l'état d'avancement de ces plans d'action.

R-12

De mandater le Service de la qualité de vie afin qu'il adapte les programmes et ressources sous sa responsabilité et qu'il les mette à contribution pour soutenir les arrondissements et les partenaires du milieu dans la consolidation et le développement de quartiers culturels. À cette fin :

- d'adapter et de bonifier tout programme permettant la réalisation de circuits culturels viables, notamment numériques, dans les quartiers culturels ou favorisant la mise en réseau de ces derniers, et ce, dans le cadre du Plan d'action en tourisme culturel et des démarches entourant la création du Parcours riverain et des Promenades urbaines;
- de développer un système cohérent de signalisation des lieux et des équipements culturels municipaux et privés, de même que des quartiers culturels. À cet égard, d'examiner la possibilité de créer un partenariat stratégique avec la Société de transport de Montréal ainsi que La Vitrine. Que l'apport des nouvelles technologies soit considéré dans le développement d'un tel système de signalétique;
- de mettre en place des mesures pour soutenir les arrondissements dans la réalisation de projets de murales ou d'installations d'œuvres d'art public éphémères;
- d'analyser l'opportunité et la faisabilité de développer des mesures permettant l'inclusion d'œuvres d'art, d'équipements culturels ou d'ateliers d'artistes dans les grands projets d'aménagement et de construction;
- d'étudier la pertinence de développer, en collaboration avec les arrondissements, un plan lumière permettant la mise en valeur de lieux, d'œuvres d'art public, de murales et de bâtiments significatifs dans les arrondissements.

Réponse à R-12

Le comité exécutif demande au Service de la qualité de vie d'adapter les programmes et ressources sous sa responsabilité et de les mettre à contribution pour soutenir les arrondissements et les partenaires du milieu dans la consolidation et le développement de

quartiers culturels. Ce travail est déjà amorcé puisque la Direction de la culture et du patrimoine dispose depuis janvier dernier d'une division des quartiers culturels.

De manière prioritaire, le comité exécutif mandate le Service de la qualité de vie pour prendre, conjointement avec les services centraux concernés et les organismes du milieu, les mesures nécessaires afin de développer un système cohérent de signalisation des lieux et des équipements culturels municipaux et privés, de même que des quartiers culturels.

Le comité exécutif demande au Service de la qualité de vie de lui soumettre des mesures d'appariement ou toute autre formule pour soutenir les arrondissements dans la réalisation de projets de murales ou d'installations d'œuvres d'art public éphémères.

Dans le cadre du Plan d'action en tourisme culturel et des démarches entourant les Quartiers durables et les Promenades urbaines, le comité exécutif demande au Service de la qualité de vie d'accroître son implication afin de permettre la réalisation de circuits culturels complémentaires à ces projets de développement urbain intégré. Sensibles aux avancées technologiques, le comité exécutif est en faveur de la réalisation de circuits culturels et touristiques utilisant les nouvelles plateformes numériques et encourage le Service de la qualité de vie à soutenir des initiatives en ce sens.

Reconnaissant l'impact significatif de l'éclairage pour la mise en valeur de lieux, d'œuvres d'art public, de murales et de bâtiments significatifs, le comité exécutif confie au Service de la qualité de vie, en collaboration avec les arrondissements, le mandat d'analyser l'opportunité et la faisabilité d'élaborer un plan lumière.

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de maintenir et de développer des ateliers d'artistes pour le développement culturel de Montréal,

R-13

De mandater le Service de la qualité de vie, en collaboration avec les services centraux concernés, afin qu'il mette à contribution les programmes sous sa responsabilité pour faciliter la consolidation et le développement d'ateliers d'artistes dans les quartiers culturels, notamment d'adapter le programme d'aide aux études du Forum des équipements culturels et de mandater un partenaire immobilier tel que la Société d'habitation et de développement de Montréal.

R-14

Que des démarches soient entreprises auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que soit amendée la Loi sur la fiscalité municipale de manière à reconnaître aux créateurs, aux artistes et artisans le droit d'être éligible aux mêmes exemptions de taxes que les organismes à but non lucratif.

R-15

Que la Ville de Montréal adopte une approche proactive et cohérente dans le soutien aux ateliers d'artistes.

Réponse à R-13, R-14 et R-15

Dans la foulée du dépôt du budget 2012 du gouvernement du Québec, un groupe de travail a été mis en place pour trouver des solutions favorables au maintien et au développement d'ateliers d'artistes dans les quartiers. La Direction de la culture et du patrimoine a participé activement aux travaux de ce groupe, dont le rapport a été publié en octobre dernier et a été commenté très positivement dans le cadre du Rendez-vous de mi-parcours du Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle. De plus, depuis la publication du rapport, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont fait connaître la nature de leur contribution financière à sa mise en œuvre.

Au-delà de la dimension financière, deux autres gestes significatifs ont été posés. Tout d'abord, la Société d'habitation et de développement de Montréal travaille de concert avec le Service de la qualité de vie et met à contribution ses moyens, son expertise et ses ressources dans le développement de projets d'ateliers d'artistes. En second lieu, la Ville et le ministère de la Culture et des Communications ont convenu de travailler ensemble dans le cadre du Forum des équipements culturels afin de faciliter la consolidation et le développement d'ateliers d'artistes dans les quartiers culturels.

Pour maintenir cet élan, le comité exécutif acquiesce bien sûr à la recommandation d'adopter une approche proactive et cohérente dans le soutien aux ateliers d'artistes et à cette fin, demande aux services centraux concernés de travailler en étroite collaboration dans ces dossiers.

Le comité exécutif demande également au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, d'examiner l'hypothèse de recommander un amendement à la Loi sur la fiscalité municipale de manière à reconnaître aux regroupements d'artistes et d'artisans le droit d'être éligible aux mêmes exemptions de taxes que les organismes à but non lucratif.

Recommandations spécifiques aux services centraux

CONSIDÉRANT les travaux visant à l'élaboration du Plan de développement de Montréal;

R-16

D'intégrer, à même le futur Plan de développement de Montréal, des pratiques privilégiant la consolidation et le développement des quartiers culturels à Montréal;

Réponse à R-16

Le comité exécutif demande que soit intégrées à même le futur Plan de développement de Montréal, des pratiques privilégiant la consolidation et le développement des quartiers culturels à Montréal.

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une approche globale et intégrée dans le développement de projets porteurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'inscrire les Quartiers culturels dans l'horizon du 375^e anniversaire de Montréal en 2017;

R-17

Que les directions concernées de la ville centre travaillent de concert à la consolidation et au développement de quartiers culturels ainsi que sur les projets porteurs d'un développement intégré dans les arrondissements, notamment les Quartiers verts, les Quartiers durables, le Parcours riverain et les Promenades urbaines.

R-18

Que l'ensemble des politiques, stratégies et plans d'action de la Ville de Montréal soient pris en compte dans l'élaboration de projets porteurs dont celui des Quartiers culturels.

Réponse à R-17 et R-18

Le comité exécutif demande à ce que l'ensemble des politiques, stratégies et plans d'action de la Ville soient pris en compte dans tous les projets porteurs afin d'assurer une meilleure cohésion et efficacité pour réaliser les grandes orientations que la Ville s'est données en matière d'aménagement et de développement.

Adhérant à l'Agenda 21 de la culture et reconnaissant l'importance d'une approche globale et intégrée en matière de développement urbain, le comité exécutif est d'avis que les services concernés entre autres par le projet des Quartiers culturels, des Quartiers verts, des Quartiers 21, du Parcours riverain et des Promenades urbaines, doivent conjuguer leurs efforts et travailler de manière concertée à la concrétisation de ces projets porteurs, par une approche de quartiers durables.

Le comité exécutif encourage les services concernés à mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de coordonner la mise en œuvre de ces projets de développement intégré, de les diffuser, de les promouvoir et d'impliquer les Montréalais et organismes du milieu dans leur réalisation.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour la qualité du rapport produit sur les Quartiers culturels et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.